

dans les organismes qui sont chargés de l'étudier, et je pense que ce doit aboutir à l'automne - je crois... — à filles. — Comment finirez-vous ces H.-L.M. ?

~~courte discussion générale~~ — La séance est levée

~~John~~ ~~Other~~ ~~James~~ ~~Henry~~ ~~M. Deacon~~

# Séance du dix neuf octobre mil neuf cent soixante

Le dix-neuf octobre mil neuf cent soixante à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

Étaient présents: Mme. Judith Maire, Denœux adjoint; Gerost  
Gilles, Violette Legrand, Guimard, Keruffaut, Robert, Bourcier  
Nice, Lorillon.

Absents excusés: M. M. Baillieu, Rabier

Absents: M. M. Chiareras, Farant

Secrétaire de séance : M<sup>e</sup> Loryillon

Après la lecture des comptes rendus des précédentes séances qui sont adoptés (Monsieur Robert fait observer qu'il n'a pas reçu de convocation pour la séance du 19/8/) le Président ouvre la séance -

« Mes Chers Collègues .

L'ordre du jour appelle la modification à apporter  
Syndicat Intercommunal à la constitution du Syndicat Intercommunal pour  
la collecte et la collecte et la destruction des ordures ménagères  
Destruction des ordures dans la région de Corbeil.

## Destruction Menagerie

dans la région de Corbeil.

Au départ, douze communes avaient été pressenties pour faire partie du groupement, et avaient donné une adhésion de principe; six de ces communes ont renoncé. Ce sont : Ery - Petit-Bourg, Echarcon, Coudray-Montceaux, Courcouronnes, Arnay, et Saint-Germain-les-Corbeil. Ont adhéré : Corbeil, Mennecy, Lisses, Saumur-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray et Villabé.

du Perray et Villeneuve.  
Je vous ai donné dans une précédente réunion les raisons qui militent pour notre adhésion au syndicat. Pour le moment, nous avons les

meilleures facilités de collecte et d'évacuation de nos  
ordures ménagères, mais cette situation peut se trou-  
ver changée du jour au lendemain. Il est donc bon  
de se réservé la possibilité de diriger nos déchets  
vers une décharge contrôlée ou une usine d'inciné-  
ration. C'est pourquoi je vous demande de rectifier  
la délibération que nous avons prise dans notre  
réunion du 1<sup>er</sup> juin, en ne laissant subsister que  
les six communes ayant donné leur adhésion.  
J'ajouterais que les collectivités qui se sont retirées  
par crainte des incidences financières découlant de  
la solution adoptée, soit décharge contrôlée, soit cons-  
truction d'une usine d'incinération ou de fabrication  
de composts, seront, un jour ou l'autre, dans l'obli-  
gation de se plier aux règles d'hygiène que ne  
manqueront pas d'édicter les pouvoirs publics de  
notre région en pleine expansion et que la densi-  
té de la population rendra indispensables.

Ici en ce qui concerne cette première question  
Cette délibération que nous avons à prendre pour  
modifer la précédente délibération. Vous ne voyez  
pas d'objection à prendre cette délibération. Bon.

Carrefour de la cd 153 et de la c d 157 Je vais maintenant vous entretenir de l'aménage-  
ment du carrefour du Chemin départemental  
153 et du chemin départemental 157. de la  
rue de l'Abreuvoir, pour lequel nous avons deman-  
dé le concours des Ponts et Chaussées. A la suite  
de la réunion récente où étaient présents les  
membres de la Commission des Chemins, l'Inge-  
nier Vicinal, l'Architecte Urbaniste et le géomètre,  
le calcul des emprises a été fait, et suivant le  
plan du 1/200<sup>me</sup> dressé par le géomètre. 384 m<sup>2</sup>  
devront être acquis par la Commune, se décom-  
posant ainsi :

242 m<sup>2</sup> dans la propriété Marion

40 m<sup>2</sup> dans la propriété Desraines

102 m<sup>2</sup> dans la propriété Enfissi

Je vous demande de m'autoriser à engager les  
pourparlers d'achat de ces emprises, au pris que  
l'Administration des Domaines consultée voudra  
bien fixer comme base de discussion

M. Desraines et Enfissi ne feront sans doute

pas de difficultés, leur accord verbal ayant déjà été obtenu. Ce sera sans doute plus dur avec Monsieur Marion pour traiter amiablement. Les terrains lorsqu'ils seront achetés, seront remis gracieusement à l'Administration des Ponts et Chaussées qui fera les travaux nécessaires pour la rectification des profils des chaussées.

La dépense pourrait être imputée au Chapitre Entretien des Rues, quais et places publiques, dans le budget permis 1961.

Enfin, si vous voulez voir ce plan avec les emprises vous voyez du côté de chez Enfissi. C'est pour dégager le passage souterrain parce qu'il est absolument invisible de la 153, lorsque on vient de Paris.

M. Denens : Mais alors, de l'autre côté de ce passage souterrain, avec les arbres de la Gare, c'est invisible également.

M. Judith : Oui, vous savez que nous avons demandé à l'Administration de la S.N.C.F. la remise gracieuse des deux places d'arbres, or jusqu'à maintenant elle n'a pas accédé à notre désir. Si nous pouvions être propriétaires de cette place d'arbres nous ferions également un dégagement ou sortir du passage souterrain.

M. Denens : Tous savez qu'on ne sera pas beaucoup plus, parce que les voitures seront dans le trou.

M. Judith : Oui... oui...

M. Denens : J'ai pensé qu'Enfissi n'a peut-être pas tellement d'intérêt à faire cela d'autant plus qu'on a un procès Legrand. Il n'est pas contre !

M. Judith : Non, non, il n'est pas contre.

M. Legrand : Il demanderait qu'on en prenne un peu moins parce que ça va rapprocher sa maison...

M. Guimard : Il se trouve déjà suffisamment dégagé par rapport à la situation actuelle.

M. Judith : Ah non, il n'est pas dégagé du tout.

M. Guimard : Il y a juste les devant, la porte d'entrée.

M. Deney : Et puis il y a des travaux. Il y a un fossé qui va être sous la route.

Mme Judith : - vous avez entendu ce qu'a dit l'Ingénieur Vicinal au sujet de l'emprise d'enfouissement.

Il a dit qu'il n'y aurait pas de rectification de chaussée de la 153, seulement ce que nous pourrions faire, c'est de couper les arbustes, de dégager en quelque sorte la visibilité, pour que les automobilistes puissent voir le passage souterrain. C'est cela ? Mais sans quoi il n'y aura pas de travaux à faire sur la chaussée.

Mme Judith : Ce projet contrera --

M. Robert : - Moi j'estime ce projet très incomplet c'est à dire, en soi, où il est trop important ou pas assez pour la somme qui est demandée. Je m'explique : l'accès de la route venant d'Estoumes présente certainement un danger.

Mme Judith : - oui..

M. Robert : - Mais ce danger pourrait être vraisemblablement ramené à de plus simples proportions soit pour un "stop" soit par un feu rouge. Il est évident tout de même... (inaudible) mais vous avez l'autre côté du passage à niveau vous avez l'arrivée de la déviation qui est très importante empruntée des fournisseurs, dans la même proportion que l'autre route en sens inverse et vous avez des accidents qui automatiquement vont se produire du fait d'une meilleure circulation au débouché du souterrain et à l'accès de la route de la Ferté. Il en est déjà arrivé qui se sont réduits pour l'instant à un accrochage d'ailleurs, mais dans les jours prochains, cela va devenir beaucoup plus important, surtout avec l'amélioration du trafic, et je suis surpris que Monsieur Jacquette n'ait pas pensé à faire un bout du passage... et du passage sous la voirie ferrée en nous présentant un projet de la même ampleur des deux côtés. Il s'agit des communications qui deviennent de plus en plus importantes. J'ai compté ce soir, il y avait

18 véhicules à la minute, qui, à six heures du soir se dirigeaient vers l'autoroute. Je me suis amusé à compter. C'est quand même important, ils viennent de la Ferté par la déviation.

Mme Judith : - Oui... je sais bien... c'est certain. Les Ponts et Chaussées ont des quantités de projets qui leur sont soumis, et ils n'ont pas les crédits nécessaires pour les réaliser tous. Ils sont obligés de suivre un ordre de priorité, et bien entendu pour notre pays, notre ordre est certainement très loin.

Mme Robert : - Mais là, on peut quand même demander.

Mme Judith : - Oui je sais bien mais remarquez...

Mme Robert : - .... 300.000 francs d'expropriation, plus si vous voulez 200.000 francs de travaux. C'est un minimum. Ça va chercher beaucoup plus loin... (inaudible)

Mme Judith : - Oui, ce projet va être réalisé parce que l'Ingénieur Principal des Ponts et Chaussées, Monsieur Rothe, que j'ai vu à la Préfecture, m'a assuré qu'il serait fait dès qu'il aurait le projet qui lui serait présenté par Monsieur Jacquette, mais bien entendu ça n'implique pas que l'on doive se désintéresser de ce que vous nous avez dit, c'est à-dire....

Mme Robert : - .... ensuite, il y a le point de vue du paysage : si vous voulez, vous allez avoir une entrée très jolie sur les marais, et puis vous allez avoir les trottoirs qui sont roses, et qui sont très bien, avec les Portes de Paris. Entre les deux vous allez avoir cette portion de chez Galerne qui est un véritable... qui est dégouttante quoi !... dans laquelle il y a des arbres, il y a tout ce qu'on veut. Il n'y a pas de visibilité, il y a des arbres pas taillés, il y a des talus plus ou moins bien entretenus; il y a l'accès au souterrain qui est déplorable, notamment quand on sort. Il y a tout un tas de questions à régler. Alors je me demande s'il n'y a pas lieu de demander un projet du tout, de façon que l'entrée du pays de ce côté-là soit réglée.

et que ce soit fini.

Poteaux d'Incendie M<sup>e</sup> Judith - La Commission de Sécurité s'est réunie le 15 octobre pour étudier le rapport du concierge Dhont, Commandant la Compagnie des Sapeurs Pompiers, à la suite de sa vérification des bouches d'incendie du réseau communal et de la pression dans les différents secteurs. Il est à remarquer que la partie de la commune la plus mal défendue, est la rue Jean-Jaurès qui n'est équipée que de bouches de 45 m<sup>m</sup> où la pression est nettement faible. Compte tenu de la mise en place, dès que l'autorisation préfectorale aura été donnée, des 4 poteaux de 100 m<sup>m</sup> - rue de l'Ormeteau, à l'angle de la rue Canoville et à route 191 - Pour obvier à cette insuffisance, la commission de sécurité a proposé d'établir une bouche de 80 m<sup>m</sup> à la fin de la canalisation de 80 m<sup>m</sup>, rue Canoville vers la propriété de Monsieur Jeicot, afin de défendre le bas de la rue Jean-Jaurès, la partie haute de cette rue allant être protégée par un poteau de 100 m<sup>m</sup>, placé sur la canalisation, qui desservira le lotissement du Chemin dit de l'Ormeteau. La commission de sécurité propose également le placement d'une bouche de 80 m<sup>m</sup>, à la place de la bouche de 45 m<sup>m</sup> N° 6, rue de l'Ormeteau, en vue de défendre le nouveau groupe scolaire. Je vous demande de ratifier ces suggestions, afin d'augmenter notre potentiel de sécurité.

Avez-vous des observations à présenter à ce sujet M<sup>e</sup> Humard? - D'après la dernière réunion qu'on a eue, du Comité de sécurité, je crois qu'il est bon de s'arrêter sur le projet qu'on a donné. C'est qu'il faudrait surtout insister, c'est sur le plan de la Préfecture, qu'ils nous accordent tout de même la subvention qu'on puisse établir ces bouches de 100. Ça traîne depuis 1 an 1/2, même peut-être davantage, et on a toujours pas de résultat. Si on avait un accident, assez sérieux à ces places, ce serait la commune qui serait responsabilisé. Il serait

bon de dégager, sur le plan communal, auprès de la Préfecture, notre responsabilité.

M. Génoux : - C'est très bien avec nos bouches de 100, mais avons-nous assez d'eau pour fournir ?

M. Cumont : - Eh bien ! avec des conduites de 100.

M. Génoux : - Oui, mais le réservoir ?... Ah !...

M. Cumont : - On peut toujours suffire

M. Génoux : - En cas d'incendie, les bouches de 100 donnent... Il n'y a plus d'eau !...

M. Cumont : - Il n'y a plus d'eau ! Si, on a tout de même !

M. Génoux : - Quelle réserve ?...

M. Cumont : - On a tout de même un réservoir suffisant à condition que le puits nous fournit

M. Judith : - Il faut compter, d'après ce que M. Violette vient de dire, qu'en cas d'incendie violent, nous avons à notre disposition 1 heure 1/2 de pompage pour défendre les bâtiments. Nous consommons combien à l'heure ?

M. Cumont : - 30 m<sup>3</sup> avec la moto-pompe

M. Judith : - 30 m<sup>3</sup> sans compter la moto-pompe ?

premier secours ?

M. Cumont : - avec le premier secours, ça ferait 90 m<sup>3</sup>.

M. Judith : voilà ! Il paraît que notre réservoir se remplit à raison de 100 m<sup>3</sup> à l'heure...

M. Violette : - 23.

M. Judith : - Non - 23 m<sup>3</sup> à l'heure Non, mais il y a une réserve de 100 m<sup>3</sup> ce qui fait 123 m<sup>3</sup>. Il faut compter 1 h 1/2 de réserve d'eau.

M. Cumont : - Sur ce plan là, le réservoir peut nous suffire en cas de grande nécessité. Seulement reste à savoir si la source peut nous suffire

M. Judith : - Justement en ce qui concerne notre forage.. Le forage est certainement maintenant insuffisant du fait de nouveaux administrés en 1952 et du fait de la violence de la papeterie levensonnois. à la même époque, nous aurions une consommation beaucoup plus forte. J'ai déjà eu des observations de Monsieur Gaumot cette année, me faisant part de leur inquiétude en 1959 à la suite de la sécheresse. Ils ont trouvé que la nappe, en 1959 était en voie d'épuisement

au moment de l'été très chaud. Il est certain que depuis que cette nappe a été atteinte pour notre forage, d'autres communes ont fait des forages et ont pompe sur cette nappe, et à mon avis, la Lyonnaise n'a pas pénétré assez profondément. Elle aurait dû essayer de trouver la nappe du Sessoumais, qui, je crois, se trouve à plus de 60 mètres du sol. Seulement, elle a trouvé une nappe qui alimentait suffisamment à ce moment là ; elle s'y est arrêtée. Alors, la solution je pense, c'est que la Lyonnaise doive faire à côté de notre forage actuel, un autre forage, mais plus profond, si nous voulons avoir de l'eau en quantité suffisante. Si nous voulons que nos maisons soient défendues contre l'incendie, il faut qu'il y ait une réserve d'eau importante et nous ne l'avons pas tout de suite. Voilà ence qui concerne notre sécurité.

#### Éclairage public

Je vais passer maintenant à un autre point au sujet de notre éclairage public. Au sujet de notre éclairage public, j'ai été amené, au début de sa rentrée en service, à demander à Monsieur Moïse, électricien de notre commune, ainsi que le Conseil Municipal en avait décidé, de faire les vérifications qui s'imposaient, et le remplacement des lampes défaillantes. Monsieur Moïse m'a allégué qu'il n'avait pas d'échelle pour assurer le remplacement des lampes défaillantes, et qu'il ne pouvait en acheter une. Je lui ai donc suggéré de s'entretenir avec Torchum et de lui demander de mettre le service au point. Cela a été fait, mais ce n'est qu'un palliatif et la vérification semestrielle ne peut être assurée. Je vous demande donc de vous prononcer sur l'une des deux solutions suivantes :

Monsieur Moïse qui est établi dans notre commune, dont le concours nous est précieux pour assurer nos fêtes et faire des dépannages immédiats, n'a pas actuellement les moyens d'acheter une échelle aérienne. Sa Commune se substitue à lui, achète l'échelle et la lui confie le samedi après-midi pour l'entretien de l'éclairage public. Un sans des établissements Amourie et Pathé donne 2080 NF et 3450 NF. On peut envisager dans ce cas qu'un employé communal pourrait éventuelle

nant faire ce service lorsque l'expansion de notre pays le commandera

Seconde solution : Confier l'entretien à une entreprise disposant de matériel approprié, comme Forelum, avec un contrat résiliable chaque année, comme celui que nous avions l'an dernier avec de Vigile. L'importante amélioration de notre éclairage public implique une surveillance réglementée et ne souffre pas de relâchement dans son entretien; c'est pourquoi il nous faut adopter celle des deux solutions qui nous semblera la meilleure.

Alors, j'ouvre la discussion !

M. Robert : Avec tous les déboires que nous avons eus avec les entrepreneurs locaux, et d'autre part, le seul fait que Monsieur Maurice ne dispose pas d'échelle nous empêche de lui confier le service, car je ne vous vois pas en train de financer une échelle qui serait à nous et que nous lui prêterions. Ce serait absolument impensable ! De deux choses, l'une : ou il a les moyens de faire ce travail en s'adressant aux banques qui lui prêteront l'argent pour acheter son échelle, ou il ne peut pas le faire. Nous avons déjà écarté les entreprises artisanales, nous avons quand même tout un éclairage qui est moderne et qui nécessite malgré tout, des vérifications et des changements d'appareils que tous ces messieurs n'ont pas à disposition alors ce sera peut-être plus cher, mais l'éclairage devient plus important... (inaudible)...

M. Violette : Au point de vue des travaux secondaires d'électricité - cela ne sera pas la peine d'aller chercher Maurice, s'il n'y a pas d'électricité à la Mairie. Il vous dira : « Adressez-vous à l'entreprise qui s'occupe de vous. » Ce n'est pas que je veux défendre la cause de Maurice, mais enfin, c'est un cas qui pourra se poser par la suite.

M. Nice : Je propose la solution suivante : s'il ne peut pas assurer, malgré tout, l'éclairage public, il peut assurer l'entretien des bâtiments communaux, c'est à-dire, les écoles, la Mairie, les besoins pour les fêtes, ...

... discussion générale

M. Violette : - quand on lui a proposé , il n'aurait pas dû accepter .

M. Denens : - C'est ce que son collègue , Monsieur Bonyard nous a dit : « Moi je n'ai pas d'argent pour acheter une échelle , je ne peux pas assurer le service »

M. Gilles : - Est-ce que Monsieur Galerne n'avait pas une échelle ?

M. Denens : - Oui

M. Gilles : - Qui est-elle cette échelle ?

M. Judith : - Madame Galerne l'a vendue , mais qu'est-ce que vous voulez ? à ce moment là il n'y avait que Bonyard et Bonyard était dans l'incapacité absolue de faire cet achat !

M. Gilles : - C'est fait ?

M. Judith : - C'est fait maintenant , c'est dommage parce qu'elle l'a vendue 80 000 francs .

M. Souillon : - C'est nous qui aurions dû l'acheter et la revendre à Maurice !

M. Judith : - Oui , bien sûr , il fallait savoir cela alors si je comprends bien , le Conseil Municipal est enclin à admettre la seconde solution que j'ai préconisée , c'est-à-dire de confier l'entretien de l'éclairage public à une entreprise qui dispose de matériel .

M. Souillon : - Tout au moins , de demander des propositions

M. Gilles : - Pour l'instant on n'a personne -- parce que le déplacement d'une échelle de Paris ... une voix : - de Corbeil !

M. Gilles : - (enchaînant) - peut-être même de Corbeil , vous allez voir ce que cela va coûter ..

discussion générale sur l'achat de l'échelle

M. Gilles : - C'est la solution que vous avez adoptée quand vous avez acheté le camion pour les ordures ménagères -

M. Geiss : - Dans le fond amener une échelle de Corbeil , amener une échelle de Paris ... il semble que la commune

M. Legrand : - S'il y a une panne , en fin de semaine , il ne viendra pas .

*'aurait  
iur  
gent  
seuer  
avait  
  
mais  
il  
dans  
  
l'oumage  
acheter  
  
cela  
icipal  
que  
stetien  
ui dis-  
  
des  
  
se --  
Paris...  
  
le  
voiter...  
échelle  
avey  
n  
elle  
...  
aine,*

M. Nice : - En cas d'accident, c'est le propriétaire de l'échelle qui est responsable de l'accident, et en l'occurrence, c'est la commune qui sera responsable de l'accident qui arrivera à l'échelle ... attention ! ..

*(discussion générale)*

M. Cunant : - une échelle c'est sur le plan de l'assurance. Si on la confie à un particulier, pour exécuter des travaux, il faudra recréer une nouvelle assurance.

M. Loryillon : - Toutes les personnes qui se servent d'une échelle sont assurées.

M. Cunant : - Si nous avons une échelle, c'est le propriétaire qui est assuré ?

M. Loryillon : - Oui, et le propriétaire peut très bien assurer son échelle, et par le fait même, toutes les personnes qui s'en serviront.

M. Judith : - Absolument. Ceux qui s'en servent sont garantis. Voilà comment on envisagerait cela.

M. Cunant : - C'est une chose à bien voir, bien faire attention ...

M. Girost : - Il semble que la commune pourraient avoir une échelle à elle.

M. Cunant : - Ce serait le meilleur problème, à condition que ... *(discussion générale)*

M. Judith : - Pour nous résumer, le Conseil est-il d'avis de confier pour cette année, l'entretien à une entreprise qui disposeraient de matériel, ou le Conseil est-il d'avis d'acheter une échelle que nous louerions à M. Nice.

M. Loryillon : - Pour la première solution, sans retenue d'examen des propositions.

M. Judith : - Oui. Alors si vous le voulez bien je vais prendre contact d'abord avec Forclum qui était notre entrepreneur, qui a travaillé pour notre éclairage. Je vais lui demander ses conditions. Ses conditions, je pourrai les comparer avec une autre entreprise, avec Devrigile, par exemple, qui a fait notre entretien l'année précédente, et je vous soumettrai les prix qui me seront donnés. Voilà, nous verrons si nous avons intérêt à passer par ces entreprises d'extérieur plutôt que par notre électricien qui ne dispose pas de matériel....

M. Bunnant : - Tout en demandant à Mairie, s'il veut garder les...

M. Judith : - Ah ! mais Mairie ! il fera notre entretien surtout la mire en place de nos guirlandes, pour les fêtes - tout ce qui a trait à nos fêtes et aux petits déjeunages -

M. Louzillon : - Mais oui, il sera quand même intéressé à garder les petits déjeunages ...

#### discussion générale

Concession perpétuelle  
au soldat Jacques  
Longueville

M. Judith - Je vous informe, bien que vous ayez dit en avoir connaissance, que dimanche, à 9 heures 30, j'ai reçu un télégramme téléphoné de Monsieur le Préfet, m'annonçant le décès du soldat Longueville Jacques, tué au combat le 13 octobre à 17 h. 30 à 13 kms d'Arras, dans les pentes de l'Ancre, et me priant d'en aviser la famille. Vous pouvez penser ce que cette démarche a eu de pénible pour moi et combien j'ai compris à la douleur de la famille.

Les parents ont bien entendu, demandé le retour du corps de leur fils pour qu'il soit inhumé dans sa terre natale. Les cérémonies seront celles habituelles, c'est à dire : exposition de la dépouille dans mon bureau, avec garde d'honneur par les Anciens Combattants et Anciens prisonniers - transfert du cercueil dans la soirée à l'église, et obsèques le lendemain

Je vous demande, pour continuer ce qui est de tradition, d'offrir la concession perpétuelle gratuite dans le carré des soldats, derrière le Monument aux Morts, ainsi que de prendre, aux frais de la commune, les dépenses d'obsèques, qui ne seront pas importantes, puisque les Pompiers Funèbres Générales offrent leurs services de chapelle ardente et de transport de corps

Ce sera notre faible contribution au sacrifice de ce jeune soldat et à celui de sa famille qui perd un fils bien-aimé

Je pense que vous ne voyez pas d'objection à ce que cette concession perpétuelle soit accordée à la famille. Je fais tout de même une remarque. Si la famille demandait, je n'ai

s'il  
étien  
ur les  
petits  
me

vous  
he, à  
houé  
du  
le 13.  
les  
r la  
marche  
i compa-  
our  
lumié  
lles.  
dépourville  
par les  
transfert  
ques

t de  
natiute  
nt aux  
a commu-  
pas  
nérates  
t de  
fice  
uille  
lections  
ccordée  
ne  
i n'ai

pas encore pris de contact avec elle à ce sujet, mais la famille demandait que son fils soit inhumé dans une concession à l'intérieur du cimetière. Nous ne pourrions pas accorder la concession perpétuelle gratuitement, il faudrait que la famille paie. Mais dans le cas réservé aux soldats, il est d'usage d'accorder la gratuité - Je vous remercie.

Inondations du centre.

Vous avez été, j'en suis sûr, impressionnés par l'ampleur du désastre qu'ont subi les populations du Centre, du fait des graves inondations ayant dévasté cette région.

Nous avons un devoir de solidarité à rendre à ces malheureux, qui, certains ont tout perdu. Nous habitons un lieu qui ne craint pas ce malheur, aussi devons-nous, nous qui sommes favorisés contribuer sur nos deniers à leur soulagement. Sur le plan communal, ce qui ne préjuge pas de votre générosité personnelle, voulez-vous que nous votions un secours que nos débats fixeront ?

M. Nice : - Est-ce que Monsieur le Maire de Trépied ne pourrait pas faire un versement sur les fonds encore disponibles à Trépied, et non utilisés

M. Judith : - Nous n'avons pas à entrer dans ces considérations, mais je crois que pour nous...

M. Nice : - Si... cela a été une atteinte à la crédulité des gens. Des milliards ont été ramassés à Trépied n'est-ce pas, qui ne sont pas distribués et qui ne le seront jamais. Et à nouveau, on recommence avec de pauvres gens sinistres. Remarquez, je suis de tout cœur avec eux. J'aimerais tant envoyer mon obole à un organisme d'état.

M. Robert : - Monsieur le Maire pourriez-vous nous donner lecture des lettres des Maires d'Orléansville et de Trépied pour les dons qu'on a fait pour ces gens ?

M. Judith : - Non

M. Robert : - Non ? Alors je vote non !

M. Nice : - C'est malheureux !

M. Robert : - J'estime que ces faits .... que ça finit par devenir un véritable racheté sentiment

Cou  
au  
z

tal. On ne vous remercie même plus !.

M<sup>e</sup> Judith : - Vous savez, il est difficile aux maires d'une localité sinistrée, d'envoyer des remerciements à une quantité innombrable de personnes qui ont envoyé des dons, d'autant plus que ces dons leur arrivent souvent impersonnellement. Ils ne savent d'où viennent ces dons. Ils se centralisent à un compte postal d'état et on leur reverse ce qu'on veut bien leur donner, mais enfin, je crois tout de même un...

Il y a déjà des conseils Municipaux qui ont fait des dons, des subventions...

M<sup>e</sup> Nice : - Il est absolument énorme de faire cette chose là pour ces gens du centre. Je les plains de tout mon cœur. La Commune de Remucy actuellement est sinistrée pour un soldat, nous faisons un geste pour un de nos administrés. L'état est responsable des communes. Que l'état fasse un geste pour les communes sinistrées. Le geste ~~qui~~ devrait partir de la commune et non pas un appel non plus au cœur des français mais à leur porte-monnaie uniquement.

M<sup>e</sup> Robert : - Des villes sinistrées, comme par exemple dans la Drôme : vous avez eu un sinistre de 10 ou 12 morts - c'est pas assez - Si on a la chance d'être 50 c'est déjà mieux. À partir de 100 cela touche au miracle. Moi, je vous assure, je commence à devenir extrêmement froid sur tout cela.

M<sup>e</sup> Denenac : - Mais alors cet argent va où ? ...

M<sup>e</sup> Judith : - C'est centralisé par un organisme d'état qui le reverse... Nous avons fait un geste en faveur de Frejus, nous avons fait un geste en faveur d'Orléansville. Ce sont des dons que nous avons faits qui sont allés à un organisme d'état.

M<sup>e</sup> Denenac : - Eh mais, pour ces gens qui ont été là-bas ... dans le Midi ...

M<sup>e</sup> Robert : - Dans le Gard, mais c'était des détenus

M<sup>e</sup> Denenac : - Mais non, voyons, là-bas, du côté de Bordeaux

M<sup>e</sup> Judith : - Dans les Landes ?

Insta

M et  
carbeit

19-12

80

M. Deneraux : - Oui ! dans les Landes. - et pour... du côté d'Aspremont ?.. Maintenant c'est général, ce n'est pas une commune -

M. Judith : - Il y a des communes qui ont fait des dons.

M. Deneraux : - Il y a des communes qui ont fait des dons ?

M. Loryillon : ... il faut créer un comité qui assure la gestion des comptes.

M. Judith : - Là, c'est extrêmement difficile ...

M. Loryillon : - Je crois que c'était à l'étude, un Comité National

M. Robert : - Pour parler franchement au lieu de verser 50.000 francs pour cela, je préférerais ...

M. Judith : - Oh non ! il n'est pas question de verser une somme aussi importante ! mais je pense qu'avec une somme de dix mille francs, nous aurons marqué un geste, nous aurons fait un geste !

M. Robert : - D'accord.

M. Judith : - D'accord. Vous savez, nous sommes une petite commune. Évidemment, dix mille francs, c'est peu, mais que ce soit multiplié par dix, pour toutes les petites communes de France non sinistrées, ça ferait tout de même une somme importante.

M. Loryillon : - Oui !

Installation de M. Biais, percepteur depuis le 1<sup>er</sup> septembre  
M. Biais, percepteur un nouveau percepteur, Monsieur Biais Gilbert  
dont le titre est, il faut que vous le sachiez -  
Inspecteur du Trésor -

Il a été approuvé  
par le conseil communautaire le  
19.12.1960 - le

Sous-Prefet.  
Signature illisible

Il nous appartient de prendre une délibération  
le désignant Receveur Municipal de Mennecy et  
lui accordant les 1/12<sup>e</sup> de l'indemnité spéciale  
de gestion dont le montant annuel s'élève à  
323 nouveaux francs. La part de Monsieur Biais  
pour 1960 sera donc de 74 NF 33. J'ajoute que  
Monsieur Biais qui est propriétaire d'un pavillon  
à Ris-Orangis désirerait fort le retour de la  
perception à Mennecy et m'a demandé de m'emploier dans ce sens.

Voilà ! Voilà nous prenons la délibération le  
nommant Receveur Municipal et lui accordant le 1/12<sup>e</sup>

néfice des 1/12<sup>me</sup> de son indemnité de gestion  
à bolette : - C'est les prix de 1957.

Propriété Volvert

M. Judith : - Alors, je voudrais aussi vous tenir au courant de l'avancement du projet de notre construction d'une école maternelle, dans la propriété de Madame Volvert, que nous avons décidé d'acquérir.

L'option que nous avons signé conjointement, Madame Volvert et moi, espérant le 30 septembre et l'autorisation d'achat tardant à venir, j'ai fait, dans les derniers jours de septembre, une démarche à la sous-préfecture, protestant contre la lenteur des services préfectoraux. Monsieur le sous-préfet a bien voulu réclamer énergiquement, et le 29 septembre l'autorisation par téléphone nous fut donnée.

J'ai demandé incontinent à Maitre Gilles de rédiger l'acte. Madame Volvert ayant argué, fort justement d'ailleurs, que le retard lui ayant causé un grand préjudice pour son relogement (elle avait jeté son dévolu sur une petite maison du Pressoir - Prompt qui lui a échappé, le propriétaire pressé n'ayant pu attendre la vente de la maison de Madame Volvert), a exigé que soit incluse dans l'acte, la clause de jouissance gratuite jusqu'au 30 septembre 1961, afin de lui donner le temps de proscrire et trouver une habitation à sa convenance. C'était une condition "sine qua non" et j'ai eu devoir y soucire d'autant que la présence de Madame Volvert dans l'immeuble ne contrairait pas les travaux de construction de l'école qui sera indépendante de la maison.

Je vous confirme que le prix d'achat de la maison est de six millions d'anciens francs, que l'arrêté de déclaration d'utilité publique nous allégera considérablement les frais d'enregistrement et que le financement est assuré par les Crédits Barançon que nous avons bloqués depuis plusieurs années et qui s'élèvent en ce moment à 5.323.732 anciens francs.

Voilà en ce qui concerne l'avancement du projet de notre école maternelle.

M. Gilles : - Est-ce que vous avez la déclaration d'utilité publique ?

M<sup>me</sup> Judith : - Non, nous l'avons réclamée à la sous-Prefecture

M<sup>me</sup> Gilles : - Fais ce que, aussitôt que vous l'avez, je ferai l'acte

M<sup>me</sup> Judith : - Oui ! ... Maintenant, nous pouvons signer en attendant la déclaration ?

M<sup>me</sup> Gilles : - On ne peut pas faire enregistrer

M<sup>me</sup> Judith : - Non, mais il y a un mois de délai pour l'enregistrement

M<sup>me</sup> Gilles : - Ah ! si ça dure plus longtemps ...

M<sup>me</sup> Judith : - L'intervenant = Nous avons alerté la sous-Prefecture. Nous lui avons demandé de nous fournir la déclaration d'utilité publique avant l'expiration du délai. Tous que nous avons l'accord de la Préfecture pour l'achat, l'arriété devrait suivre automatiquement. Alors voyez-vous, moi ce que je vous demanderais c'est de nous faire signer l'acte de vente, parce que moi, à ce moment là, je ferai encore une démarche auprès de la Préfecture pour que cet arrêté nous vienne dans les meilleurs délais. Ce que je voudrais obtenir, c'est la signature de Madame Volvat

M<sup>me</sup> Gilles : - Oui ... j'ai peur ... parce que j'ai vu Madame Volvat qui est absolument affolée, en disant : Si à la fin de la semaine on n'a pas abouti, je retire ma parole. Alors, moi, je veux bien vous faire signer sans que vous ayez la déclaration d'utilité publique ...

M<sup>me</sup> Judith : - Ah oui ! il faut le faire ...

M<sup>me</sup> Gilles : - ... mais que d'ici un mois vous soyez ...

M<sup>me</sup> Judith : - Ah mais si ... si ... si ... c'est certain cela.

M<sup>me</sup> Nice : - Quelle en sera la conséquence ?

M<sup>me</sup> Gilles : - Mais on paiera le tarif plein !

M<sup>me</sup> Judith : - Mais on paiera le tarif plein. Maintenant cela pourrait peut-être rectifié par la suite, si la déclaration nous arrive avec un peu de retard.

M<sup>me</sup> Gilles : - Oui ...

M<sup>me</sup> Robert : - Il y a un mois de retard - c'est tout ! Mais enfin ce n'est pas normal !

M<sup>me</sup> Gilles : - Non, il faut faire enregistrer dans le délai d'un mois. Si on n'a pas la déclaration d'utilité publique, on paiera le tarif plein.

M<sup>r</sup> Robert : - D'accord ! mais si nous n'enregistrons pas dans le mois ..

M<sup>r</sup> Gilles : - Ah non ...

M<sup>r</sup> Judith : - Eh bien quittes à payer le tarif plein et à demander le remboursement par la suite, quand la déclaration arrivera. Je crois qu'il serait bon que vous nous réunissiez, Madame Robert et moi, le plus tôt possible.

M<sup>r</sup> Gilles : - Samedi matin ?

M<sup>r</sup> Judith : - Samedi matin si vous voulez ! C'est cela très bien ! (s'adressant à M<sup>r</sup> Legrand) en ce qui vous concerne, cela peut-être réglé.

M<sup>r</sup> Legrand : - C'est que le percepteur dont vous venez de parler ... Le 3<sup>me</sup> tiers ... il faudra y penser bientôt.

M<sup>r</sup> Judith : - Bon ! alors entendu comme cela !

Un mot encore ..

M<sup>r</sup> Nice : - ... la conséquence d'avoir fait des travaux avant qu'il y ait un acte de passe

M<sup>r</sup> Judith : - Mais oui !

M<sup>r</sup> Nice : - On a mis la charme avant les loups !

M<sup>r</sup> Loizillon : - (s'adressant à M<sup>r</sup> Legrand) oui.. et il est certain que si l'opération n'avait pu être faite vous ne pourriez pas être payé !

M<sup>r</sup> Legrand : - C'est moi qui serait enflé !

M<sup>r</sup> Loizillon : - Ça oui ! à tous les coups ! ..

Caserne de gendarmerie

M<sup>r</sup> Judith : - Un mot encore pour vous dire que nous avons maintenant les accords des propriétaires pour l'achat du terrain situé au dessus de la cité de l'Aviation Civile pour la construction de la caserne de Gendarmerie :

construction

Parcelle 137 - d'une superficie de 2.579 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Paul Loury, au Mesnil-Saint-Denis, qui est vendeur à 800 anciens francs le mètre carré -

Parcelle 138 d'une superficie de 173 mètres carrés appartenant à M<sup>r</sup> Rodolphe Darblay qui est vendeur à 800 anciens francs le mètre carré. dès que les possibilités de financement seront assurées, je prirai Maître Gilles de bien vouloir établir les actes et lui fournirai les options que nous avons en main.

M<sup>r</sup> Robert : - Les options sont de quelle durée ?

M<sup>r</sup> Judith : - ah ! les options sont de ... Il n'y a pas d'indication de durée . non - c'est d'accord . M<sup>r</sup> Monsieur Loury nous a écrit qu'il était d'accord . Il a signé l'option , je l'ai signée également et monsieur Darblay est d'accord pour la vente à 1000 francs .

M<sup>r</sup> Robert : - Situé où ?

M<sup>r</sup> Judith : - Juste au-dessus du Regard . Le terrain qui est cultivé actuellement par le gendre de madame Allais : monsieur Gerost .

(à monsieur Gerost dont la voix est inaudible) - Vous êtes au-dessus , vous . monsieur Darblay n'a pas voulu vendre le premier terrain . Il aurait fallu faire un partage , cela présentait des difficultés très grandes . Il ne veut pas vendre la parcelle morcelée . Il voulait vendre toute la parcelle ou rien du tout . Alors nous n'avons que faire d'une parcelle de 1200 mètres carrés .

M<sup>r</sup> Gerost interrompt , mais sa voix est inaudible

M<sup>r</sup> Judith : - Non ! écoutez monsieur Gerost - Avant d'engager les pourparlers , j'ai été voir le brigadier qui en a parlé à son capitaine , et ils sont d'accord sur le terrain , sur la situation du terrain .

M<sup>r</sup> Gerost : - Je ne vous dis pas ! mais je vous le dit carrement . C'est dommage !

M<sup>r</sup> Cunaut : - Oui g'aurait été mieux situé !

M<sup>r</sup> Judith : - Bien sûr , mais on n'a pas pu constructions H.L.M. L'ordre du jour appelle pour terminer notre projet de construction d'immobilier H.L.M. qui est maintenant intégré dans un ensemble étudié par le Syndicat Intercommunal de Mennecy , dont notre collègue , monsieur Loizillon est président

Il va vous donner les derniers renseignements relatifs au développement de ce projet et vous demander d'examiner et d'approuver ensuite la composition en différentes catégories de logements H.L.M.

Je passe la parole à M<sup>r</sup> Loizillon .

M<sup>r</sup> Loizillon : - Bon ! alors là aussi nous nous

meublons aux ventes administratives. Le dossier concernant l'achat du terrain pour Mennecy, comme pour les communes de Chevannes, de Vert-le-Grand et de Nauville-les-Roches, a été déposé à la fin du mois de juin, à l'issue de notre Assemblée, et depuis nous n'avons pas de nouvelles, sinon des nouvelles officieuses que nous avons eues, quand même, au commencement, et qui nous permettent d'espérer que ce dossier va prochainement revenir. Nous avons là l'accord des Domaines sur le prix du terrain qui avait été proposé par Darblay.

Cette semaine - c'est pas vain ! - C'est une lettre de Monsieur Boscher, du 14 octobre

" Je vous adresse sous ce pli la lettre que vient de me faire parvenir Monsieur Giudicelli, et par laquelle il m'informe de l'avis favorable donné pour l'acquisition du terrain de Mennecy.  
" L'affaire semble suivre son cours d'une manière heureuse etc ... "

Voilà voilà l'extrait du rapport en question.

" Le Directeur Départemental de Seine-et-Oise  
" à Monsieur Michel Boscher. Député de Seine  
et Oise. Objet: Projet d'acquisition de terrain  
" par un Syndicat Intercommunal en vue de la  
construction de logements à Mennecy. Monsieur  
le Député - Par lettre citée en référence vous  
avez bien voulu signaler à mon attention,  
une demande d'avis, adressée à mes services,  
à la direction des Affaires Immobilières à la  
Prefecture, concernant l'acquisition de terrains  
destinés à la construction de logements locatifs  
pour la commune de Mennecy. Je m'empresse  
de vous faire connaître que par lettre en  
date du 11 août 1960, référencée 61/9/1, j'ai donné à Monsieur le Préfet  
de Seine-et-Oise, un avis de principe à  
l'acquisition par le Syndicat Intercommu-  
nal de Mennecy d'un terrain de 1 ha  
71 ares 78 ca, situé sur cette commune, au  
lieu-dit "Les Hautes Châties", appartenant à  
Monsieur Darblay, terrain devant permettre  
la réalisation d'un programme d'habitations

Il semble bien qu'il s'agisse de l'affaire à laquelle vous vous intéressez ....

Alors, c'est donc d'accord pour l'achat du terrain maintenant pour les terrains des autres communes ayant fait l'objet de l'envoi de ce dossier en Préfecture, nous avons également un avis favorable en ce qui concerne le terrain de Vert-le-Grand, et malheureusement pour le terrain de Vauville, nous sommes beaucoup trop chers et j'ai l'impression qu'on aura beaucoup de mal à arriver à un accord avec la propriétaire actuelle du terrain. On va probablement chercher un autre terrain. Enfin, de toute façon, si le projet d'une commune vient à ne pas aboutir, ça n'empêchera pas le programme de commencer. Actuellement Monsieur Gossin est sur les plans. Non seulement sur le plan de Mennecy, Vert-le-Grand et Vauville, mais encore sur les plans des autres communes qui n'ont pas encore présenté leurs dossiers en Préfecture pour l'achat du terrain. La demande d'accord préalable devrait être déposée depuis d'ici un mois ou deux, et le permis de construire serait demandé au début de l'année prochaine ce qui mettrait, après les formalités de publicité et les adjudications, ce qui mettrait le début des travaux au printemps, à condition évidemment qu'il n'y ait pas de pépins d'ici là. Voilà ! alors il est nécessaire, lors du dépôt du dossier adressé par l'architecte du Foyer du Travailleur au M.R.L., que nous ayons des extraits des délibérations des conseils municipaux adoptant la répartition des logements dans les ensembles collectifs. Alors nous avons ici le dernier plan que nous a remis M. Gossin et voilà les répartitions qu'il nous propose sur les 102 logements que nous lui avons demandés.

Alors l'opération se scinde en 3 bâtiments dont un bâtiment bas de 2 étages - un bâtiment central qui fait jusqu'au premier joint de dilatation 3 étages - au-dessus du joint de dilatation 2 étages - et un autre bâtiment de 18 logements qui fait 2 étages. Alors

La répartition des logements de l'ensemble se repartirait comme suit :

21 logements de 2 pièces  
42 " " de 3 pièces  
29 " " de 4 pièces  
9 " " de 5 pièces

Ensuite il est assez difficile, M<sup>e</sup> Gossin s'est un peu creusé la tête ; il est assez difficile d'arriver à faire du sur-mesure - parce que les cellules s'imbloquent les unes dans les autres et si l'on ne veut pas voir des choses impossibles il faut combiner heureusement.

M<sup>e</sup> Judith : - Oui bien sûr ! Alors, voyez-vous d'après les inscriptions que nous avons, nous avons 18 inscriptions en 2 pièces, vous en avez ~~32~~<sup>ou 21</sup>, c'est parfait cela : avec 21 ça fait un volant de 3.

M<sup>e</sup> Loyillon : - Attendez - mais ce que nous demandions à l'origine. Nous demandions 17 deux pièces ; 50 trois pièces ; 45 quatre pièces. (seulement ça, c'était le premier programme qui était beaucoup plus fort) et 15 cinq pièces. Voilà ce que nous demandions une fois qu'on a eu réduit à 102 logements.

M<sup>e</sup> Judith : - Cela a été réduit tout cela ?

M<sup>e</sup> Loyillon : - Ça a été réduit.

M<sup>e</sup> Judith : - Voilà les inscriptions que nous avons : 18 deux pièces ; nous en avons 21 ; cela fait un volant de 3 ;

M<sup>e</sup> Loyillon : - Oui

M<sup>e</sup> Judith : - 34 3 pièces, vous en mettez 42, ça fait un volant de 8 ;

M<sup>e</sup> Loyillon : - Oui.

M<sup>e</sup> Judith : - 16 4 pièces, vous en mettez 29, ça fait un volant de 15. Là ça me semble un peu fort ; et 9 5 pièces, nous avons 9 demandes

M<sup>e</sup> Loyillon : - Oui

M<sup>e</sup> Judith : - 34 3 pièces, vous en mettez 42, ça fait un volant de 8.

M<sup>e</sup> Judith : - Je crois qu'il aurait été bon de faire davantage de 3 pièces que de 4, parce que les 4 pièces, c'est déjà un peu grand et

un peu lourd.

M. Loyillon : - Ça a été modifié cela parce que, voyez-vous, à l'origine, quand on avait un programme plus important, (nous avions 50 trois pièces et 45 deux pièces) alors ...

M. Judith : - Oui, cela faisait combien ? 127 ?

M. Gilles : - Si vous n'avez pas de locataires sur Meunney, vous en aurez sur Corbeil autant que vous voudrez -

M. Judith : - Oh ! bien sûr !

M. Loyillon : - Ah non ! Mais il ne s'agit pas de loger les locataires des autres communes.

M. Gilles : - Enfin supposez que vous en avez trop, que vous craignez d'en avoir trop. N'ayez aucune crainte !

M. Judith : - Non ! on n'aura pas de crainte - mais enfin ce qu'on cherche, c'est de loger nos administrés et de ne pas recevoir de gens de l'extérieur, parce que les gens de l'extérieur nous amèneront des charges. Que nous soyons ces charges pour nos administrés ; cela se connaît mais que nous ayons des charges à régler pour ceux de l'extérieur - non -

M. Loyillon : - On peut vous faire remarquer que pour l'instant, parmi vos candidatures vous avez beaucoup de jeunes ménages, je suppose ?

M. Judith : - Oui

M. Loyillon : - Des jeunes ménages qui demandent des 2 pièces et des 3 pièces - bon d'ici quelques années trop à court parce que la construction n'est pas encore montée ; ces jeunes ménages seront déjà des familles et des familles qui demanderont des 4 pièces. Alors quand vous aurez refait ce beau tableau d'ici un an et demi quand on commencera à parler d'entrer dans les logements, il est fort probable qu'un grand nombre de ces demandes la passeront en 4 pièces.

M. Judith : - Oui ! ça c'est entendu, parce que ces demandes, évidemment c'est théorique. Nous aurons des résultats vraiment certains que lorsqu'les constructions seront achevées.

M. Loyillon : - Bien entendu ! alors autrement dit sur

deux pièces ou sur les 5 pièces ça débarrait  
Il n'y aurait que sur les 3 pièces ?

Mme Judith : - oui, il y aurait à mon avis une marge suffisante

M. Loyillon : - vous voudrez combien sur les 3 pièces

Mme Judith : - Je crois qu'il faudrait prendre 5 logements Mettre 5 en plus sur les 3 pièces et ...

M. Loyillon : - Non. Combien vous avez demandé sur les 3 pièces ?

Mme Judith : - 34.

Loyillon : - bien ! on vous en fait 42.

Mme Judith : - oui ! 42 ça va, mais alors là, c'est pour les 4 pièces - M. demande - nous en avons 29 qui seront construits. Alors là nous serons dans l'obligation de prendre des gens de l'extérieur

Loyillon : - Mais justement ! comme on a du sur-mesure sur les 2 pièces, 3 pièces et 5 pièces, alors si on doit avoir un volant de sécurité, c'est sur les 4 pièces qu'il faut l'avoir.

Mme Judith : - C'est entendu ! mais sur les 4 pièces vous aurez des gens qui ne voudront pas se loger dans un 4 pièces parce qu'ils n'en auront pas la possibilité.

M. Loyillon : - Vous avez tout le monde parce que celui qui ne voudra pas loger dans un 4 pièces parce qu'il n'en n'aura pas les moyens, sera peut-être bien content d'y rentrer s'il continue à toucher son allocation logement - Eh bien ! il retrouvera de l'argent pour aller dans un 4 pièces, parce que cela ne lui coûtera pas un sou.

M. Armant : - Quelle est la différence entre un loyer de 3 pièces et un loyer de 4 pièces ?

M. Loyillon : - à 3000 francs environ Les taux exacts resulteront d'une périéguation sur l'ensemble du projet. On ne peut pas savoir encore. Nous ne pouvons prendre en ce moment que des gens qui ont des salaires suffisants pour payer un loyer. Ceux qui concernent les logements de la papeterie Le Coursonnois, la papeterie s'est séparée du Syndicat Intercommunal pour faire ses éléments, parce qu'elle dispose du terrain.

Mme Judith : - Elle a déposé son projet qui peut être

approuvé immédiatement parce qu'elle n'a pas à s'occuper des domaines, et c'est tellement vrai que les architectes sont venus me voir, et l'implantation va se faire. Je crois même qu'on a mis des jalons dans le terrain. Il y a trois blocs prévus et qui se trouvent dans le terrain entre Monsieur Klinger et Monsieur Gavenave. et 2 dans le jardin qui se trouve en face de chez Goudy. Il y a 80 logements prévus. Il y a la question de l'aménagement d'eau. En ce qui concerne nos HLM, il est certain qu'on a intérêt à prendre l'eau sur canalisation qui a été faite pour la cité de l'aviation civile. Une canalisation de 125 qui sera continuée par ce calibre devant les HLM, et on assurera le branchement de cette canalisation de 125 avec la canalisation de 70 qui existe dans la rue des Châtris. La papeterie Lecomte-Mois continuera à sa charge une canalisation qui se prendra sur la rivière et alimentera ses blocs et son usine.

M. Genoux : - Oh bien ! notre château d'eau.

M. Judith : - Oui !

Une voix : - 125 ça suffira pour 150 ou 200 logements ?

M. Loryillon : - oui, ça suffira

M. Judith : - un proteau de 100 suffira pour défendre

M. Rolette : - pour le service d'incendie, mais pour la consommation ? pour la consommation totale par rapport à la nappe ?

(Discussion confuse sur les possibilités limitées de la nappe d'eau)

M. Judith : - La société Lyonnaise s'est penchée sur la question. Elle est obligée de nous fournir l'eau. Comme il y a une expansion, elle va prendre des dispositions . . .

#### Questions diverses

Monsieur Gruffaut demande des explications sur le projet de lotissement du chemin dit de l'Ormetau. Le Maire les lui donne.

Monsieur Gruffaut désirent que les grattues du trottoir et des caniveaux que les riverains mettent en petits tas sur les trottoirs, soient enlevés le jour du ramassage des ordures ménagères.

Monsieur Robert suggère que les riverains les mettent dans leurs poubelles afin de faciliter le travail des

éboueurs

Monsieur Gérost signale que des tas de terre provenant de nettoyages de trottoirs très anciens encombrent les trottoirs de la rue Camoille. Le Maire répond qu'il les fera enlever.

Monsieur Violette fait remarquer que les habitants de la rue Camoille se plaignent de la qualité de l'eau qui est trouble et a une odeur désagréable. Le Maire signalera ce fait à la Société Lyonnaise des eaux et lui demandera de faire des purges fréquentes.

Monsieur Cunaut fait observer que le trottoir de la rue de la Sallière, côté école, se dégrade. Le Maire envisagera son rechargement.

Monsieur Robert désierait que l'entourage des murs, le portique et les poteaux de jeux du stade soient repeints. Monsieur Violette ajoute le portail de l'église. Bonne note est faite de ces désiderata.

Il est également demandé de refaire l'édicule du square de la Libération.

Monsieur Denoux enfin, s'inquiète de la distribution d'eau : la nappe qui alimente notre pays semble s'épuiser ; il serait urgent que la Société Lyonnaise prenne des dispositions rapides probablement en opérant un second forage plus profond pour atteindre la nappe du Sassenage. Le Maire s'en entretiendra avec le concessionnaire.

La séance est ensuite levée à 24<sup>h</sup> 10.

*(Signature)*

Vu : Co  
le 30. 12  
Le 1. P